AIX-EN-PROVENCE
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception en préfecture
013-261300339-20261014-DEL_2026_64-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

DELIBERATION N°64

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Laurent DILLINGER (Vice-Président Délégué); Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. André BENSAKKOUN;M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Salah-Eddine KHOUIEL; Mme Nathalie CHEVILLARD; M. Claude MATHIEU

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Présidente) (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

OBJET : R&M – FINANCES –DECISION MODIFICATIVE N°1 DES BUDGETS ANNEXES 2026 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE SANS SOUCI (RASS) ET DU CHENE DE MERINDOL (CHRS)

Les décisions modificatives présentées ci-dessous ont pour objet de prendre en compte des ajustements comptables en recettes et dépenses notamment du fait de la réception d'arrêtés de tarification ou d'éléments nouveaux non prévus aux étapes budgétaires précédentes.

La Résidence autonomie Sans-Souci

La décision modificative n°1 a pour objet d'ajuster à la hausse les dotations aux amortissements à hauteur de 760 €, en dépense de la section d'exploitation – Groupe III (chapitre 016) et en recette de la section d'investissement (chapitre 28).
S'agissant d'écritures d'ordre, celles-ci s'équilibrent en dépense / recette entre les 2 sections, et de ce fait, sont sans incidence sur l'équilibre global du budget.

Section d'exploitation - Dépenses

Groupe III (chapitre 016)
Les crédits inscrits au compte 68112 - Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles sont augmentés de 760 €.
Cette augmentation est financée par une diminution du même montant des crédits inscrits au compte 61568 - Autres maintenances, dont l'exécution sera inférieure à la prévision.

De ce fait, le montant total du groupe III reste inchangé.

Section d'investissement

		Chapitre	Budget Primitif (février)	Reports 2025	BS	**Inscriptions DM 1**	Budget consolidé suite DM 1
INVESTISSEMENT	Dépenses	13	17 070,90 €				17 070,90 €
		16	2 500,00 €				2 500,00 €
		20	3 950,00 €	1 692,00 €	10 000,00 €		15 642,00 €
		21	41 733,10 €	560,40 €	229 535,88 €	760,00 €	272 589,38 €
		Total	**65 254,00 €**	**2 252,40 €**	**239 535,88 €**	**760,00 €**	**307 802,28 €**
	Recettes	10	6 754,00 €				6 754,00 €
		16	2 500,00 €	788,78 €			3 288,78 €
		28	56 000,00 €			760,00 €	56 760,00 €
		001	0,00 €		240 999,50 €		240 999,50 €
		Total	**65 254,00 €**	**788,78 €**	**240 999,50 €**	**760,00 €**	**307 802,28 €**

Comme indiqué précédemment, la dotation d'amortissement en recette doit être augmentée de 760 € sur le chapitre 28.
Elle est équilibrée en dépense, par une augmentation à due concurrence de la dotation du chapitre 21.

En conclusion, compte tenu de ces éléments, la Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'investissement à 760 €.

CHRS Le Chêne de Mérindol

Le rapport budgétaire définitif de la DDETS du 01/07/2026 attribue une dotation globale de financement pour l'exercice 2026 de 327 805 €, et le budget exécutoire est arrêté à 371 059 €, soit un montant identique à celui de 2024 et 2025.

Section d'exploitation

		Chapitre	Budget Primitif (février)	BS	Décision AT	**Inscriptions DM 1**	Budget consolidé suite BS
EXPLOITATION	Dépenses	011	24 476,00 €		22 930,00 €	-1 546,00 €	22 930,00 €
		012	292 000,00 €		292 000,00 €	0,00 €	292 000,00 €
		016	70 963,00 €	-7 500,00 €	56 129,00 €	-7 334,00 €	56 129,00 €
		Total	**387 439,00 €**	**-7 500,00 €**	**371 059,00 €**	**-8 880,00 €**	**371 059,00 €**
	Recettes	017	362 127,40 €	-7 500,00 €	327 804,40 €	-8 881,00 €	345 746,40 €
		018	15 758,00 €		33 700,00 €	0,00 €	15 758,00 €
		019	5 299,00 €		5 300,00 €	1,00 €	5 300,00 €
		002	4 254,60 €		4 254,60 €	0,00 €	4 254,60 €
		Total	**387 439,00 €**	**-7 500,00 €**	**371 059,00 €**	**-8 880,00 €**	**371 059,00 €**

Pour mémoire, la proposition budgétaire faite par le CCAS s'élevait à 379 939 €, ce qui représente une réduction de 8 880 €.

Les échanges menés avec l'autorité de tarification dans le cadre de la procédure contradictoire n'ont pas permis la prise en compte de la revalorisation demandée.

Le résultat de l'exercice 2024, soit 4 254,60 €, est repris en diminution de la dotation globale de fonctionnement 2026.

Compte tenu de ces éléments, les ajustements budgétaires nécessaires portent sur les dotations suivantes :
- une diminution de 1 546 € des crédits du groupe I – chapitre 011,
- une diminution de 7 334 € des crédits du groupe III – chapitre 016.

S'agissant du groupe III, la dotation aux amortissements est diminuée de 1 800 €. Cette diminution nécessite un ajustement de la recette d'investissement correspondante du même montant, ces écritures d'ordre s'équilibrant en recette et dépense.

En conclusion, la Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à - 8 880 €.
Section d'investissement

		Chapitre	Budget Primitif (février)	Reports 2025	BS	**Inscriptions DM 1**	Budget consolidé suite DM 1
INVESTISSEMENT	Dépenses	13	5 299,00 €				5 299,00 €
		16	1 800,00 €				1 800,00 €
		20	1 100,00 €	1 410,00 €	8 500,00 €		11 010,00 €
		21	13 221,00 €	2 216,60 €	111 023,13 €	-1 800,00 €	124 660,73 €
		Total	**21 420,00 €**	**3 626,60 €**	**119 523,13 €**	**-1 800,00 €**	**142 769,73 €**
	Recettes	10	620,00 €				620,00 €
		16	1 800,00 €				1 800,00 €
		28	19 000,00 €			-1 800,00 €	17 200,00 €
		001	0,00 €		123 149,73 €		123 149,73 €
		Total	**21 420,00 €**	**0,00 €**	**123 149,73 €**	**-1 800,00 €**	**142 769,73 €**

Comme indiqué précédemment, la dotation d'amortissement en recette doit être diminuée de 1 800 € sur le chapitre 28.
Elle est équilibrée en dépense par une réduction à due concurrence de la dotation du chapitre 21.

En conclusion, compte tenu de ces éléments, la Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'investissement à - 1 800 €.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'article R314-229 du même code,

Le rapport budgétaire définitif de clôture du compte administratif 2024 et de fixation de la DGF 2026 de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

DECIDE

➢ **D'ARRETER** par chapitre la décision modificative n°1 des budgets annexes de la Résidence autonomie Sans-Souci et du CHRS Le Chêne de Mérindol, pour l'exercice 2026 telle que figurant aux documents budgétaires joints en annexe.

➢ **D'ACCEPTER** la tarification 2026 conformément à la décision de l'autorité de tarification pour le budget annexe du CHRS Le Chêne de Mérindol.

Présents et représentés : 12
Présents : 11
Abstentions : 0
Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Pour la Présidente et par délégation de signature

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23/10/26
et de la publication le 23/10/26.